

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 117

9 février 2005

### SOMMAIRE

"K" Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	5612	Go & Create Participations S.A., Luxembourg . . . . .	5593
AgroFytoLux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5601	Go & Create Participations S.A., Luxembourg . . . . .	5593
Amadeus Beteiligung A.G., Luxembourg . . . . .	5612	Hemingway & Partners S.A., Luxembourg . . . . .	5600
Amas Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	5611	Hemingway & Partners S.A., Luxembourg . . . . .	5600
Arenamar Invest S.A., Luxembourg . . . . .	5594	Imagine, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5570
Arenamar Invest S.A., Luxembourg . . . . .	5594	Immo A16 S.A., Luxembourg . . . . .	5600
Auto-Moto Ecole Henri Pierre, S.à r.l., Differdange . . . . .	5601	Immobilière Cassiopeia S.A., Luxembourg . . . . .	5584
AVR Partners S.A.H., Luxembourg . . . . .	5616	INSC, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	5585
Axios S.A., Luxembourg . . . . .	5587	INSC, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	5586
Bijouterie Rosy, S.à r.l., Differdange . . . . .	5598	International Vendors S.A., Luxembourg . . . . .	5590
C.W. Lux S.A., Wolwelange . . . . .	5582	International Vendors S.A., Luxembourg . . . . .	5592
Casero Development, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5571	IPEF II Holdings N° 9 S.A., Luxembourg . . . . .	5593
CeDerLux-Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5587	IPEF II Holdings N° 9 S.A., Luxembourg . . . . .	5593
Channel Estates S.A., Luxembourg . . . . .	5611	IPEF II Holdings N° 9 S.A., Luxembourg . . . . .	5593
Dexia World Alternative, Sicav, Luxembourg . . . . .	5610	Iris Securities Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	5582
Dom S.A., Luxembourg . . . . .	5594	Iris Securities Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	5584
Dom S.A., Luxembourg . . . . .	5594	ITFI S.A., Luxembourg . . . . .	5595
Domanial S.A.H., Luxembourg . . . . .	5609	Jade Invest S.A., Luxembourg . . . . .	5597
Eastfinance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5600	Joy Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	5613
Elektra Finanzierung AG, Luxembourg . . . . .	5596	JS+P Société de Participations Financières S.A., Wormeldange . . . . .	5598
Emmegi S.A., Luxembourg . . . . .	5597	Kenzan International S.A.H., Luxembourg . . . . .	5614
Exit 5, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5584	L.D.B. Connections, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	5599
Extra Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5608	L.D.B. Connections, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	5599
F.I.B.M. S.A.H., Luxembourg . . . . .	5609	Lamsteed Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5596
Falbala S.A.H., Luxembourg . . . . .	5611	Larissa S.A.H., Luxembourg . . . . .	5598
Ferromnerie Lordong, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	5601	Livorno Investments S.A., Luxembourg . . . . .	5595
Flightinvest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5601	Luxembourg Global Asset Management S.A., Luxembourg . . . . .	5597
Formulainvestment S.A., Luxembourg . . . . .	5596	Lysidice Assets Management S.A. . . . .	5570
Freecoast Investissements Industriels S.A., Luxembourg . . . . .	5596	Magni S.A.H., Luxembourg . . . . .	5595
FSA Invest S.A., Luxembourg . . . . .	5594	Mancial S.A., Luxembourg . . . . .	5614
FSA Properties S.A., Luxembourg . . . . .	5600	Marifin S.A.H., Luxembourg . . . . .	5614
G.T. Bijoux, S.à r.l., Dudelange . . . . .	5570	Masofema Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5615
Gaming VC Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	5602	Memotech S.A., Luxembourg . . . . .	5599
Gaudiar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5576	Menelaus S.A.H., Luxembourg . . . . .	5597
Gaudiar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5577	Michigan S.A.H., Luxembourg . . . . .	5615
GDP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5579	Moon Island Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	5608
Geniale S.A., Luxembourg . . . . .	5613	New Page S.A.H., Luxembourg . . . . .	5582
Gibraltar S.A.H., Luxembourg . . . . .	5610	Opal Invest S.A., Luxembourg . . . . .	5594

Organdi Immobilière S.A., Luxembourg .....	5614	Sigma Tau International S.A., Luxembourg .....	5587
Oydi S.A.H., Luxembourg .....	5609	Sigma Tau International S.A., Luxembourg .....	5590
Ponton S.A., Luxembourg .....	5593	SOPERDIS, Société de Performance et Distribu-	
Re Europe Invest A.G., Luxembourg .....	5586	tion S.A.H., Luxembourg .....	5616
Real View Properties S.A., Luxembourg .....	5595	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg ..	5612
Refina International S.A.H., Luxembourg .....	5615	Synerfin S.A.H., Luxembourg .....	5595
Robeco Capital Growth Funds, Sicav, Luxem-		TMG Luxembourg S.A., Luxembourg .....	5575
bourg .....	5597	TMG Luxembourg S.A., Luxembourg .....	5575
Robeco Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg..	5598	TMG Luxembourg S.A., Luxembourg .....	5575
Runway Investissement S.A., Luxembourg .....	5584	Uniplan S.A., Luxembourg .....	5578
Runway Investissement S.A., Luxembourg .....	5584	Ventura Capital Holding, S.à r.l., Luxembourg ...	5599
Sage S.A.H., Luxembourg .....	5612	Ventura Capital Holding, S.à r.l., Luxembourg ...	5599
Salon Beim Chantal, S.à r.l., Steinfort .....	5582	World Fuel Services Finance Company, S.à r.l.,	
Scarp Investissement S.A., Luxembourg .....	5596	Luxembourg .....	5601
Shunter Corporation S.A., Luxembourg .....	5600	York Investment S.A., Luxembourg .....	5579
Siebe Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	5586	Zèbre S.A., Luxembourg .....	5610
Sierra International S.A., Luxembourg .....	5598		

**LYSIDICE ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. SOCIETE ANONYME EUROBLIG COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIATION**  
**S.A., société anonyme (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 56.246.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

*Extrait*

Par jugement du 20 janvier 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme LYSIDICE ASSETS MANAGEMENT S.A. (anciennement SOCIETE ANONYME EUROBLIG COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIATION S.A.), ayant eu son siège social à L-2320 Luxembourg, 41, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56.246.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Anita Lecuit, avocate, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître A. Lecuit

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06686. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010732.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**G.T. BIJOUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 45.123.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(097109.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**IMAGINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1329 Luxembourg, 34, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 58.181.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(097111.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**CASERO DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 104.310.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the eighteenth of November.  
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr. Håkan Nyberg, company director, residing professionally at Variant Fastighets AB, Tellusgatan 15, 224 57 Lund, Sweden,

Here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, itself represented by here represented by Mr. Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr. Michel van Krimpen, director, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorney-in-fact A and director,

By virtue of a proxy established on November 17, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CASERO DEVELOPMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euros (25.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is administered by at least two managers designated as managers A and B respectively. The managers need not to be partners. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the managers.

The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The managers are authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Mr. Håkan Nyberg, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole Partner*

1) The company will be administered by three managers for an unlimited period:

- Mr. Håkan Nyberg, prenamed, as manager B

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as manager A.

- T.C.G. Gestion S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 67.822, as manager A.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Håkan Nyberg, administrateur de société, demeurant professionnellement à Variant Fastighets AB, Tellusgatan 15, 224 57 Lund, Suède,

Ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Michel van Krimpen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et d'administrateur,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination CASERO DEVELOPMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par au moins deux gérants désignés respectivement gérants A et B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence des gérants.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Les gérants peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Les gérants prépareront une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Håkan Nyberg, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

*Décisions de l'Associé unique*

1) La société est administrée par trois gérants pour une durée indéterminée:  
 - Monsieur Håkan Nyberg, prénommé, comme gérant B,  
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme gérant A,  
 - T.C.G. Gestion S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 67.822, comme gérant A.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, M. van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 novembre 2004, vol. 429, fol. 41, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(096908.3/242/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**TMG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.039.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

*Pour TMG LUXEMBOURG S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(096973.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**TMG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

*Pour TMG LUXEMBOURG S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(096972.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**TMG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.039.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

*Pour TMG LUXEMBOURG S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(096971.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**GAUDIAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 99.573.

In the year two thousand and four on November the 4.  
Before Us Maître Jacques Delvaux, Notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LIMITED, a company having its registered office at 15, Portland Place, London, W1B 1PT, England and being registered under company number 04693597 under the Company Registry of England and Wales, Here represented by Edward Hyslop, Solicitor, residing in Luxembourg,

By virtue of a proxy given on November 3th 2004,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that the appearing party is the current sole shareholder of GAUDIAIR, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed on 3 February 2004 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number C-449 of 28 April 2004;

- that the shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of four hundred and twenty three thousand two hundred and fifty euros (EUR 423,250) by payment in cash in order to increase the present amount of the Company's share capital to the amount of eight hundred and fifty nine thousand euros (EUR 859,000) by the issue of sixteen thousand nine hundred and thirty (16,930) Ordinary Shares having the same rights and obligations as all other issued shares in the Company and each having a par value of twenty five Euros (EUR 25).

*Subscription - Liberation*

Thereupon appeared:

APAX WW NOMINEES LTD, a company having its registered office at 15, Portland Place, London, W1B 1PT, England and being registered under company number 04693597 under the Company Registry of England and Wales,

here represented by Edward Hyslop, prequalified

by virtue of a proxy dated November 3th 2004,

which declared to subscribe to all the new shares and to have them fully paid up in cash,

*Second resolution*

The general meeting decides to accept the subscription of the newly issued shares in cash by the existing shareholder.

*Third resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«The Company's corporate capital is fixed at eight hundred and fifty nine thousand euros (EUR 859,000) represented by thirty four thousand three hundred and sixty (34,360) shares (parts sociales) of twenty five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

*Estimation*

For the purpose of registration the capital increase is estimated at 423,250 EUR.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately 5,844.25 EUR.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatre novembre.

Par devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social à 15 Portland Place, Londres, W1B 1PT, Angleterre enregistrée auprès du registre du commerce pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 04693597, ici représentée par M. Edward Hyslop, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 novembre 2004,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle société comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associé unique actuelle de la Société GAUDIAIR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux, en date du 3 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-449 du 28 avril 2004.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de quatre cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 423.250,-) par paiement en liquide pour le porter à huit cent cinquante neuf mille euros (EUR 859.000,-) par l'émission trente quatre mille trois cent soixante (34.360) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

APAX WW NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social à 15, Portland Place, Londres, W1B 1PT, Angleterre, enregistrée auprès du registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 04693597, ici représenté par Edward Hyslop, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privée délivrée le 3 novembre 2004, lequel déclare souscrire à toutes les parts sociales nouvelles et les libérer entièrement en numéraires.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription des parts sociales nouvelles en numéraire par l'associé actuel.

*Troisième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit cent cinquante neuf mille euros (EUR 859.000,-) représenté par trente quatre mille trois cent soixante (34.360) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.»

*Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à 423.250,- EUR.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ 5.844,25 EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurante en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Hyslop, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 55, case 3. – Reçu 4.232,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

J. Delvaux.

(097133.3/208/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**GAUDIAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 859.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.573.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 novembre 2004, actée sous le n° 667 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(097134.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**UNIPLAN S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.288.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée UNIPLAN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg Section B n° 42.288, constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 1992, publié au Mémorial C 1993 page numéro 4.973, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 7 mai 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 34.056.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 22 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sarah Bravetti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 8.000 (huit mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5ans;
6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs. La société LACTA SRL en liquidation déclarant reprendre tous passifs provisionnés ou non suivant déclaration en annexe.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société UNIPLAN S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, Ch. Velle, S. Bravetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 61, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

J. Delvaux.

(097148.3/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**YORK INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 68.996.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(096793.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**GDP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 104.342.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gérard Dumonteil, directeur de société, né le 16 novembre 1945 à Saint-Tropez, France, demeurant au 86, rue Souveraine, 1050 Bruxelles, Belgique,

ici représenté par Sebastian Kirsch, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 15 octobre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «GDP».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/ont nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un membre du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire. Un membre du conseil de gérance peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres du conseil de gérance est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un membre du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès du gérant unique ou d'un membre du conseil de gérance ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le gérant unique ou un membre du conseil de gérance ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leur) mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le gérant unique ou le conseil de gérance en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Gérard Dumonteil, prénommé, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement libéré.

De sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Est nommé comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur Gérard Dumonteil, directeur de société, né le 16 novembre 1945 à Saint-Tropez, France, demeurant au 86, rue Souveraine, 1050 Bruxelles, Belgique.

Le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Kirsch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2004, vol. 429, fol. 32, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(097272.3/242/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**SALON BEIM CHANTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8443 Steinfort, 4, Square Patton.  
R. C. Luxembourg B 67.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(096794.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**NEW PAGE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 68.582.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(096796.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**C.W. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8833 Wolwelange, 3, rue de la Station.  
R. C. Luxembourg B 104.139.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 novembre 2004.

Signature.

(096798.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**IRIS SECURITIES LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.807.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée IRIS SECURITIES LUXEMBOURG avec social à Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au R. C. Luxembourg, sous la section B et le numéro 47.807.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C de l'année 1994, page 18212.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant le même notaire Jacques Delvaux, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C de l'année 2002, page 39220.

L'assemblée est présidée par M. Jérôme Dawans, administrateur, Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Nathalie Robillard, administrateur, Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Jérôme Dawans, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les quatre mille (4.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la société.

Deux administrateurs seront élus sur base d'une liste présentée par les actionnaires représentant les actions de la catégorie A.

Un administrateur sera élu sur base d'une liste présentée par les actionnaires représentant les actions de la catégorie B.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période de 3 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse immédiatement après l'assemblée générale qui a procédé à la réélection.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

2. Démissions - Nomination

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la société.

Deux administrateurs seront élus sur base d'une liste présentée par les actionnaires représentant les actions de la catégorie A.

Un administrateur sera élu sur base d'une liste présentée par les actionnaires représentant les actions de la catégorie B.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période de 3 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse immédiatement après l'assemblée générale qui a procédé à la réélection.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

*Deuxième résolution*

a) L'assemblée des actionnaires accepte les démissions de 3 administrateurs de la société, savoir:

1. M. Thierry Ternier, administrateur de sociétés, né à Veurne, le 1<sup>er</sup> septembre 1965, demeurant au 72, Jeroom Duquesnoy laan à B-9051 Gent.

2. M. Grégoire de Streel, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 28 septembre 1968, demeurant au 100, Av. du Hockey à B-1150 Woluwe-saint-Pierre.

3. M. Jean Zurstrassen, ingénieur, né à Verviers, le 20 mai 1969, demeurant au 67, rue de la Sapinière à B-1170 Watermael-Boitsfort.

b) L'assemblée des actionnaires décide de nommer comme administrateur supplémentaire de la société, Mme Nathalie Robillard, administrateur de sociétés, née à Baudour (B), le 17 février 1967, demeurant à Mamer, 29, rue N. Flener. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en mars 2008.

c) L'assemblée des actionnaires décide de prolonger le mandat des administrateurs suivants, savoir:

Mme Drees Rampelbergs, administrateur de sociétés, né à Leuven (B), le 2 décembre 1954, demeurant à B-Tervuren, 53A, Arboretumlaan.

M. Thibaut Dawans, administrateur de sociétés, né à Liège (B), le 5 mai 1964, demeurant à B-Woluwe Saint Pierre, 15, avenue de Wavrans.

M. Jérôme Dawans, administrateur de sociétés, né à Ixelles (B), le 27 octobre 1969, demeurant à B-Uccle, 53, rue A. Danse.

Leurs mandats expireront ensemble avec celui de Mme Nathalie Robillard, à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en mars 2008.

Suite à ce qui précède,

l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Dawans, N. Robillard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

J. Delvaux.

(097693.3/208/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**IRIS SECURITIES LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.807.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 19 octobre 2004, actée sous le numéro 622 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(097701.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**IMMOBILIERE CASSIOPEIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 71.123.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(096799.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**EXIT 5, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.573.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(096800.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 74.417.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(096994.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 74.417.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(096992.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**INSC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 81.137.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claude Losch, indépendant, demeurant à L-5898 Syren, 3, rue de la Source;
- 2.- Monsieur Henri Losch, retraité, demeurant à L-8266 Mamer, 6, rue des Thermes Romains.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée INSC, S.à r.l., avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 890 du 17 octobre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1311 du 10 septembre 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 81.137.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Claude Losch, préqualifié, soixante-trois parts sociales. ....	63
2.- à Monsieur Henri Losch, préqualifié, soixante et une parts sociales .....	61
<b>Total: cent vingt-quatre parts sociales. ....</b>	<b>124</b>

III.- Ensuite, Monsieur Henri Losch, préqualifié, déclare, par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les soixante et une (61) parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à Monsieur Claude Losch, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société.

Le cessionnaire renonce à toute garantie de la part du cédant.

V.- Puis intervient de nouveau aux présentes, Monsieur Claude Losch, préqualifié, agissant cette fois en sa qualité de gérant unique de la société, lequel déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VI.- Puis Monsieur Claude Losch, préqualifié, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts sociales qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Claude Losch, indépendant, né à Luxembourg, le 17 décembre 1961, demeurant à L-5898 Syren, 3, rue de la Source, et ont été intégralement libérées.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'insérer entre les articles 8. et 9. des statuts de la société un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

*Troisième résolution*

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 8. et 9. des statuts de la société il est décidé que l'ancien article 9. sera renuméroté en article 10.

En outre le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.»

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: C. Losch, H. Losch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 66, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

T. Metzler.

(097794.3/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**INSC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 81.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

T. Metzler.

(097795.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**SIEBE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 61.477.

Il résulte d'un courrier daté du 30 septembre 2004 que Monsieur Paul Lee a démissionné de la fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096706.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

**RE EUROPE INVEST A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.388.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2004, nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Sont nommés au Conseil d'Administration, suite à la démission de

- Madame Christiane Clement, employée privée, demeurant à Mondercange, Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à Luxembourg et Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Johannes Wilhelmus Peter Henricus Dielissen, consultant, né le 4 octobre 1968 à Deurne, demeurant Hazenpad 29, 5758 CA Neerkant, Pays-Bas (administrateur et administrateur-délégué);

- Monsieur Ihar Tsiarshka, consultant, né le 7 février 1961 en Republic of Belarus, demeurant Knorina Strasse 12A 73, Minsk, Republic of Belarus (administrateur);

- Madame Simone Josephina Johanna Martina Van Disseldorp, née le 12 mai 1973 à Horst, demeurant Grote Baan 6, 3670 Meeuwen-Guitrode, Belgique (administrateur).

2) Est nommée commissaire aux comptes, suite à la démission de AMSTIMEX S.A., siège social: 18, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg:

- EUROPE INVEST BV, Schuurkenspad 5, 5986 PD Beringe, Handelsregister van de Kamer van Koophandel Limburg-Nord, Dossiernummer 17138645.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

G. Brimeyer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096827.3/637/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**AXIOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 73.683.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(096801.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**CeDerLux-Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.327.

Les comptes annuels au 31 octobre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04809, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

(096802.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 63.626.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 63.626,

constituée suite à un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial C-1998, page 20562,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C de 2004, page 3109,

avec un capital social actuel de EUR 6.450.066 (six millions quatre cent cinquante mille soixante-six Euros), représenté par 125.244 (cent vingt-cinq mille deux cent quarante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euro et cinquante Centimes) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Emanuela Brero, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corine Watteyne, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sandrine Ceccala, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 125.244 (cent vingt-cinq mille deux cent quarante-quatre) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 15.539.970,50 (quinze millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent soixante-dix Euros et cinquante Centimes), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 6.450.066 (six millions quatre cent cinquante mille soixante-six Euros) à EUR 21.990.036,50 (vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trente-six Euros et cinquante Centimes), par la création et l'émission de 301.747 (trois cent un mille sept

cent quarante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante Centimes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Exercice par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel en faveur de l'actionnaire majoritaire.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part de l'actionnaire majoritaire.

4. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 51.500.000 (cinquante et un millions cinq cent mille Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante Centimes) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 octobre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur nouvelle suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 21.990.036,50 (vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trente-six Euros et cinquante Centimes), représenté par 426.991 (quatre cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-onze) actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante Centimes) chacune, toutes entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 51.500.000 (cinquante et un millions cinq cent mille Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante Centimes) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 octobre 2009, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 15.539.970,50 (quinze millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent soixante-dix Euros et cinquante Centimes),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 6.450.066 (six millions quatre cent cinquante mille soixante-six Euros) à EUR 21.990.036,50 (vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trente-six Euros et cinquante Centimes),

par la création et l'émission de 301.747 (trois cent un mille sept cent quarante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante Centimes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

#### *Souscription*

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, savoir, la société SIGMA TAU FINANZIARIA S.p.A., avec siège social à Rome, et M. Christian Unsen, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

représentées par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle même représentée par Madame Emanuela Brero et Madame Corine Watteyne pré-qualifiées,

en vertu des deux susdites procurations du 25 et 26 octobre 2004.

Les souscripteurs, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 301.747 (trois cent un mille sept cent quarante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante

Centimes) chacune, qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 15.539.970,50 (quinze millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent soixante-dix Euros et cinquante Centimes),

et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, M. Christian Unsen, précité, représenté comme dit ci-avant, déclare avoir utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire à la susdite augmentation de capital, au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, la susdite société SIGMA TAU FINANZIARIA S.p.A., avec des fonds appartenant à cette dernière,

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 301.747 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 51.500.000 (cinquante et un millions cinq cent mille Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante Centimes) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 octobre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

#### *Quatrième résolution*

A la suite des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 21.990.036,50 (vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trente-six Euros et cinquante Centimes), représenté par 426.991 (quatre cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-onze) actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante Centimes) chacune, toutes entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 51.500.000 (cinquante et un millions cinq cent mille Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante Centimes) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 octobre 2009, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 160.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Brero, C. Watteyne, S. Ceccala, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 53, case 9. – Reçu 155.399,71 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

J. Delvaux.

(097705.3/208/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 63.626.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2004, actée sous le numéro 652 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(097706.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**INTERNATIONAL VENDORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.296.

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONALE VENDORS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 375 du 23 mai 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions portant notamment conversion du capital en euros et augmentation de capital, prises en assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 septembre 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 277 du 19 février 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.296.

*Bureau*

La séance est ouverte à 12.45 heures sous la présidence de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Monica Rodriguez, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

*Composition de l'assemblée*

Il existe actuellement 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 153,- (cent cinquante-trois euros) chacune, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 765.000,- (sept cent soixante-cinq mille euros).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Création de catégories A et B d'administrateurs et répartition des mandats des administrateurs actuellement en fonction entre les deux catégories A et B d'administrateurs nouvellement créées.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui pourront être répartis en catégories A et B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.»

3. Modification du deuxième paragraphe de l'article 10 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion.»

4. Modification du premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront signés par au moins un administrateur.»

5. Modification de l'article 16 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les opérations suivantes:

- nominations de mandataires
- acquisitions et ventes de participations ainsi que tous les autres droits réels attachés aux participations
- octroi de prêts à des sociétés filiales ou à des tiers
- octroi de garanties en faveur des tiers
- toutes les transactions sur immeubles

requerront la signature conjointe de tous les administrateurs de la société.

En dehors de ces cas spécifiques, la société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, la société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur, une assemblée générale appelée à pourvoir à son remplacement devra se tenir dans les deux semaines à compter du jour où la démission ou le décès aura été porté à la connaissance de la société.»

6. Suppression de l'article 20 des statuts et renumérotation subséquente des articles suivants des statuts.

7. Modification du premier paragraphe du nouvel article 20 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième lundi du mois de novembre à 16.30 heures avec effet à partir de l'approbation du bilan clôturé au 30 juin 2004.»

8. Suppression du nouvel article 24 des statuts et renumérotation subséquente des articles des statuts.

9. Divers.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer des catégories A et B d'administrateurs et de répartir les mandats des administrateurs actuellement en fonction entre les deux catégories A et B d'administrateurs nouvellement créées, comme suit:

##### *Administrateurs de catégorie A:*

- Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
- La société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

##### *Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Aldo Doglioni Majer, entrepreneur, demeurant au 57, Via V. Monti, I-20100 Milan.
- Monsieur Ernesto Benedini, avocat, demeurant au 1, Via Guisan, CH-6900 Lugano.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui pourront être répartis en catégories A et B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.»

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 10 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront signés par au moins un administrateur.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Les opérations suivantes:

- nominations de mandataires
- acquisitions et ventes de participations ainsi que tous les autres droits réels attachés aux participations
- octroi de prêts à des sociétés filiales ou à des tiers
- octroi de garanties en faveur des tiers
- toutes les transactions sur immeubles

requerront la signature conjointe de tous les administrateurs de la société.

En dehors de ces cas spécifiques, la société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, la société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur, une assemblée générale appelée à pourvoir à son remplacement devra se tenir dans les deux semaines à compter du jour où la démission ou le décès aura été porté à la connaissance de la société.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 20 des statuts et de renuméroter par conséquent les articles suivants des statuts.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe du nouvel article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième lundi du mois de novembre à 16.30 heures avec effet à partir de l'approbation du bilan clôturé au 30 juin 2004.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le nouvel article 24 des statuts et de renuméroter par conséquent les articles suivants des statuts.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Capuzzo, M. Rodriguez, I. Bressan, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 1455, fol. 68, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

T. Metzler.

(097808.3/222/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**INTERNATIONAL VENDORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

T. Metzler.

(097810.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**GO & CREATE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096818.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**GO & CREATE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04763, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096816.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**PONTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 95.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04759, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096819.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**IPEF II HOLDINGS N° 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 70.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04797, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096806.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**IPEF II HOLDINGS N° 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 70.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04799, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096804.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**IPEF II HOLDINGS N° 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 70.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04802, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096803.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**ARENAMAR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 74.787.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096834.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**ARENAMAR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 74.787.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096836.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**FSA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 87.775.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096842.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**OPAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 88.112.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096845.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**DOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 57.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04773, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096814.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**DOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 57.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04775, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096813.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**ITFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.548.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

ITFI S.A.

Signatures

Administrateurs

(096947.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**REAL VIEW PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.762.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096846.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**LIVORNO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 90.935.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096848.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 60.426.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

MAGNI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(096955.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**SYNERFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.574.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

SYNERFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(096957.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**ELEKTRA FINANZIERUNG AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.610.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

ELEKTRA FINANZIERUNG AG

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(096960.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**SCARPAR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 91.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

SCARPAR INVESTISSEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(096961.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**FORMULAINVESTMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. FORMULAINVESTMENT HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 68.695.

Les comptes annuels au 30 juin 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096807.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**FREECOAST INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 89.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04782, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096811.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**LAMSTEED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.662.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

LAMSTEED HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(096964.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**MENELAUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.943.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

MENELAUS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(096965.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**JADE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 88.113.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096849.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**EMMEGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 68.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04776, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096812.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.959.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(096981.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 32.699.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(096982.4/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.490.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

*Pour ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, Sicav*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(096983.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**JS+P SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-5483 Wormeldange, 3, Berreggaass.  
R. C. Luxembourg B 44.645.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Signature.

(096822.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**LARISSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 22.316.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

(097013.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**BIJOUTERIE ROSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 94.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(097028.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**SIERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. STAGECOACH S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 71.934.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(096977.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**L.D.B. CONNECTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-5654 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 65.897.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

FIDUCIAIRE CONFIDENCIA DAGEST

Signature

(097101.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**L.D.B. CONNECTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-5654 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 65.897.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

FIDUCIAIRE CONFIDENCIA DAGEST

Signature

(097102.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**VENTURA CAPITAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 90.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(097144.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**VENTURA CAPITAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 90.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(097143.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**MEMOTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 24.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04750, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096821.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**HEMINGWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04785, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096809.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**HEMINGWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04787, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096808.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**SHUNTER CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 97.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04768, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096815.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**EASTFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04754, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096856.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**FSA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 87.959.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096851.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**IMMO A16 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.657.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096852.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**FLIGHTINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 36.914.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097010.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**AUTO-MOTO ECOLE HENRI PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 17, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 85.401.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(097030.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**FERRONNERIE LORDONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 5bis, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(097031.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**WORLD FUEL SERVICES FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 95.561.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW007045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097036.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**AgroFytoLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.162.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

G. E. Top

*Gérant unique*

(097057.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**GAMING VC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 104.348.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand four, on the thirtieth of November.  
Before Us, Maître Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1) Mr Scott Howard Miller, born on 15 May 1963, in Hartford, Connecticut, USA, residing at 44 Charlotte Road, Newton, MA 02459-1708 USA, duly represented by M<sup>e</sup> Alain Steichen, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Dr. Robert Eugène Willis, born on 8 February 1969, in Pennsylvania, USA, residing at 25 Ashkin Drive, Mendon, MA 01756-1352 USA, duly represented by M<sup>e</sup> Alain Steichen, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) Mr Steven Barlow, born on 16 April 1959, in New York, USA, residing at 181 Pleasant Street, Newton, MA 02459-1824 USA, duly represented by M<sup>e</sup> Alain STEICHEN, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) Mr Gregory Alan Lampert, born on 31 May 1956, in Indiana, USA, residing at 1053 Via Adoma, Newbury Park, California 91320-6793, duly represented by M<sup>e</sup> Alain Steichen, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies, after being signed *ne varietur* by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of GAMING VC HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment, development and ongoing operation of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The corporation may also establish branches in Luxembourg and abroad. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

All issued shares shall be registered in the Register of Shareholders (the «Register»), which shall be kept by the Board of Directors of the corporation or by one or more persons designated for such purpose by the Board of Directors of the corporation and the Register shall contain the name of each shareholder, its country of residence or elected domicile, the number of shares held by it and the amount paid upon each of such share.

Each transfer of shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The corporation may accept and enter into the Register any transfer effected pursuant to an agreement or agreements between the transferor and the transferee, true and complete copies of which have been delivered to the corporation.

Every shareholder shall provide the Board of Directors of the corporation with an address to which all notices and announcements from the corporation may be sent. Such address will also be entered in the Register.

Any shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the corporation at its registered office from time to time.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution (it being understood that the Board of Directors may decide to make distributions within the limits set out in Article 72-1(3) of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies).

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to one hundred and twenty-four thousand Euro (EUR 124,000.-) by the creation and the issue of new shares of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each.

The Board of Directors is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issue of new shares with or without issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of new shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the Board of Directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the Board of Directors or by any persons appointed for such purposes.

### Title III.- Management

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding three years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the corporation, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. Meetings of the Board of Directors should be held a minimum of 4 times a year.

The Board of Directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members are physically present or represented.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition and in case of emergency only, any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

**Art. 8.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the signature of any one Director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more director(s), who will be called managing director(s).

It may also commit the management of a special branch to one or more manager(s), and give special powers for determined matters to one or more proxy-holder(s), selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in the registered office or in any other place of Luxembourg City specified in the convening notices on the third Tuesday of May at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meeting of shareholders shall also be held in Luxembourg City.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation.

Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Scott Miller .....	6,493 shares
2. Dr. Robert Willis .....	6,493 shares
3. Mr Steven Barlow .....	6,493 shares
4. Mr Gregory Lampert .....	5,521 shares
Total: twenty-five thousand shares .....	25,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Estimation - Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,000.- EUR.

##### *Extraordinary general meeting*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2) The following are appointed directors:
  - a) Mr Scott Howard Miller, residing at 44 Charlotte Road, Newton, MA 02459-1708 USA,
  - b) Dr. Robert Eugène Willis, residing at 25 Ashkin Drive, Mendon, MA 01756-1352 USA, and
  - c) Mr Steven Barlow, residing at 181 Pleasant Street, Newton, MA 02459-1824 USA.
- 3) Has been appointed statutory auditor:
 

KPMG LLP, 8 Salisbury Square, London EC4Y 8BB

4) The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008, unless they previously resign or are revoked.

5) The registered office of the corporation is established at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this comment.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le trente novembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) M. Scott Howard Miller, né le 15 mai 1963, à Hartford, Connecticut, USA, demeurant au 44 Charlotte Road, Newton, MA 02459-1708 USA, dûment représenté par M<sup>e</sup> Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Dr. Robert Eugène Willis, né le 8 février 1969, en Pennsylvania, USA, demeurant au 25 Ashkin Drive, Mendon, MA 01756-1352 USA, dûment représenté par M<sup>e</sup> Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) M. Steven Barlow, né le 16 avril 1959, à New York, USA demeurant au 181 Pleasant Street, Newton, MA 02459-1824 USA, dûment représenté par M<sup>e</sup> Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) M. Gregory Alan Lampert, né le 31 mai 1956, en Indiana, USA, demeurant à 1053 Via Adoma, Newbury Park, California 91320-6793, dûment représenté par M<sup>e</sup> Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de GAMING VC HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création, au développement et aux opérations courantes de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe. La société peut aussi créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de un Euro vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

Toutes les actions émises seront inscrites au Registre des Actionnaires (le «Registre»), qui sera tenu par le Conseil d'administration de la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Conseil d'administration. Le Registre mentionnera le nom de chaque actionnaire, son pays de résidence ou son domicile élu, et le nombre d'actions détenues par lui et le montant libéré sur chaque action.

Tout transfert d'actions sera effectué par une déclaration de transfert écrite, qui doit être inscrite au Registre. Cette déclaration doit être datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes dûment autorisées à cet effet. La société peut accepter et portera sur le Registre tout transfert effectué suite à un accord ou des accords entre le cédant et le cessionnaire, si des copies fidèles et complètes en ont été délivrées à la société.

Tout actionnaire doit fournir au Conseil d'administration de la société une adresse à laquelle tous les avis et annonces provenant de la société peuvent être envoyées. Cette adresse sera aussi mentionnée au Registre.

Tout actionnaire peut à tout moment modifier son adresse telle que mentionnée au Registre, moyennant l'envoi d'une notification écrite au siège social de la société ou à toute autre adresse que le Conseil d'administration de la société pourra déterminer de temps à autre.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution (étant entendu que le Conseil d'Administration pourra décider de procéder aux distributions dans les limites établies à l'Article 72-1(3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales).

#### Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à cent vingt-quatre mille Euros (124.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfiques ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### Titre III.- Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser trois années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toutes les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg. Minimum quatre réunions du conseil d'administration se tiendront par année.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, et en cas d'urgence seulement, tout membre du conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit conseil via un moyen de communication (y inclus par voie téléphonique), permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'en-

tendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de réunion d'un quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature de tout administrateur, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à au siège social ou à tout autre endroit de Luxembourg-Ville, spécifié dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Toutes les autres assemblées générales se tiendront également à Luxembourg-Ville.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Scott Miller . . . . .	6.493 actions
2. Dr. Robert Willis . . . . .	6.493 actions
3. M. Steven Barlow . . . . .	6.493 actions
4. M. Gregory Lampert . . . . .	5.521 actions
Total: vingt-cinq mille actions . . . . .	25.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 2.000,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) M. Scott Howard Miller, demeurant au 44 Charlotte Road, Newton, MA 02459-1708 USA,

b) Dr. Robert Eugène Willis, demeurant au 25 Ashkin Drive, Mendon, MA 01756-1352 USA, et

c) M. Steven Barlow, demeurant au 181 Pleasant Street, Newton, MA 02459-1824 USA.

3) A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

KPMG LLP, 8 Salisbury Square, London EC4Y 8BB

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires de 2009, sauf révocation ou démission antérieure.

Le siège social de la société est fixé au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, vol. 145S, fol. 89, case 7. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2004.

P. Bettingen.

(097359.3/202/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**EXTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 52.174.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 novembre 2004*

a) Monsieur Citro Pasquale, avocat, a été nommé nouveaux Administrateur, en remplacement de Monsieur Gian Pietro Sirca.

2) Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ANGILA S.A.

Administrateur

P. Citro

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03788. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096888.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**MOON ISLAND INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.702.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 5 décembre 2002, il a été décidé de nommer au poste de commissaire, FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 48.841, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2002, et qui se tiendra en 2004, en remplacement de FAROUX MARKETING S.A., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07155. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096893.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**DOMANIAL S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 9 mars 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00193/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**F.I.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.615.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 3 mars 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00243/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**OSDI S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 13.416.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mars 2005 à 8.30 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le siège social est établi à Luxembourg»
- Adoption d'une durée illimitée et modification subséquente de l'article trois des statuts
- Suppression du cautionnement des administrateurs et du commissaire aux comptes et annulation de l'article 13 des statuts
- Renumerotation des articles 14 à 20 des statuts qui deviennent 13 à 19
- Possibilité donnée au Conseil d'Administration de procéder au versement d'acomptes sur dividendes
- Possibilité de procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi
- Modification subséquente des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéa de l'ancien article 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:  
«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi»  
«La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi»

I (00327/560/24)

*Le Conseil d'Administration.*

**ZEBRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.760.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 3 mars 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00244/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**DEXIA WORLD ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.737.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de DEXIA WORLD ALTERNATIVE qui se tiendra au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le 25 février 2005 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2004;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2004; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2004;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés, conformément aux statuts, d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

I (00245/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**GIBRALTAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.594.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 février 2005 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (00278/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**FALBALA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.528.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 25 février 2005 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00277/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**AMAS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**  
Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.605.

The Shareholders are hereby invited to attend the  
ANNUAL GENERAL MEETING  
which will be held at the registered office on March 1, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at September 30, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on February 25, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (00280/755/19)

*The Board of Directors.*

**CHANNEL ESTATES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 23.206.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le lundi 7 mars 2005 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

I (00338/000/24)

**SAGE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 43.292.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 mars 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (00293/833/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**«K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 11.439.

Avis est donné par la présente aux actionnaires de «K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A. qu'une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

se tiendra le 28 février 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. dissolution anticipée de la société;
2. nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

I (00308/000/13)

*Le Conseil d'Administration.*

**AMADEUS BETEILIGUNG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.153.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 25 février 2005 à 10.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- nominations statutaires
- divers

I (04814/2046/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862, are kindly invited to attend on request of the Company the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, on 28th February 2005 at 9.30 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Acknowledgement and acceptance of the proposal of the Board of Directors to hold the annual general meeting of the shareholders of the Company in respect of the financial year ended on 29th February 2004 on 28th February 2005 at 9.30 a.m. rather than on 15th October 2004 at 11.00 a.m. as provided for in article 18.1 of the Company's articles of association and discharge (quitus) to the members of the Board of Directors of the Company in respect thereof;
2. Presentation of (i) the report of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company in respect of the annual accounts of the Company as per 29th February 2004 and of (ii) the report of the Board of Directors and the Independent Auditor of the Company in respect of the consolidated annual accounts of the Company as per 29th February 2004;
3. Approval of the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the annual accounts and allocation of the results in respect of the financial year ended on 29th February 2004;
4. Approval of the consolidated balance sheet, the consolidated profit and loss accounts and the notes to the consolidated annual accounts, for the financial year ended on 29th February 2004;
5. Discharge (quitus) to the members of the Board of Directors, the Statutory Auditor and the Independent Auditor of the Company for, and in connection with, the annual accounts and the consolidated annual accounts in respect of the financial year ended on 29th February 2004;
6. Renewal of (a) the Directors' and the Statutory Auditor's mandates for a term which will expire after the annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the financial statements for the financial year ending on 28th February 2005 and (b) renewal of the appointment of PricewaterhouseCoopers (Luxembourg) as the Independent Auditor of the Company in connection with the consolidated financial statements of the Company for the financial year ending on 28th February 2005, for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the consolidated financial statements for the financial year ending on 28th February 2005; and
7. Miscellaneous.

(00310/000/38)

*By order of the Board of Directors.***GENIALE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 99.096.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**which will be held on *February 18, 2005* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of a Director and appointment of his replacement
5. Miscellaneous.

II (00007/795/15)

*The Board of Directors.***JOY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 76.465.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**qui se tiendra le vendredi *18 février 2005* à 15.00 heures au siège social, avec pour:*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00062/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**KENZAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.403.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 février 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (00008/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**ORGANDI IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.694.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 février 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00017/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**MANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 81.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 février 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (00018/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**MARIFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 62.916.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 février 2005 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00108/560/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**MASOFEMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.027.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires, par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *17 février 2005* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (00133/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**MICHIGAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.294.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *18 février 2005* à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00188/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**REFINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 12.786.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *18 février 2005* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination en REFINA INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>ère</sup> phrase, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de REFINA INTERNATIONAL HOLDING S.A.»
2. Décision à prendre quant à la prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée.
3. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, dernière phrase des statuts, en cas de prorogation.
4. Modification de l'article 4 des statuts comme suit: «**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»
5. Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.»
6. Annulation du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts.
7. Modification de l'article 6 des statuts comme suit: «**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.»

8. Annulation de l'article 7 des statuts concernant le dépôt statutaire d'une action en garantie du mandat de chacun des administrateurs et du commissaire aux comptes.
9. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «**Art. 10.** Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.»
10. Ajout d'un troisième paragraphe à l'article 11 des statuts comme suit: «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»
11. Modification de l'article 12 comme suit: «**Art. 12.** La loi du 10 août sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»
12. Divers.

II (00211/1017/39)

Le Conseil d'Administration.

**SOPERDIS, SOCIETE DE PERFORMANCE ET DISTRIBUTION S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.542.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 février 2005 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill
- Nomination du commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant les Assemblées au siège social.

II (00228/755/15)

Le Conseil d'Administration.

**AVR PARTNERS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.496.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 17 février 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (00237/534/17)

Le Conseil d'Administration.